

# Produire la Déclaration Sociale Nominative (DSN)

## DESCRIPTION :

- La Déclaration Sociale Nominative remplacera presque toutes vos déclarations sociales périodiques ou événementielles dès le mois de mai 2015 et au plus tard le 1er janvier 2016. Cette nouvelle procédure déclarative va modifier vos pratiques de gestion de la paie.

**DURÉE :** 1 Jours - 7h.

**PRÉ-REQUIS :** Aucun

**OBJECTIFS :** Acquérir tous les outils et toutes les informations pour démarrer votre DSN.

**PUBLIC VISÉ :** Tout public

## ACCESSIBILITÉ :

- L'accessibilité au centre de formation ACKWARE, permet aux personnes handicapées de circuler avec la plus grande autonomie possible, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements et les prestations, de se repérer et de communiquer. L'accès concerne tout type de handicap (moteur, visuel, auditif, mental...).

**ANIMATION :** PRESENTIEL OU CLASSES À DISTANCE

## CLASSES À DISTANCE :

- A l'aide d'un logiciel comme Teams, Skype, Zoom etc...un micro et éventuellement une caméra pour l'apprenant.
- Suivez une formation en temps réel et entièrement à distance. Lors de la classe en ligne les apprenants interagissent et communiquent entre eux et avec le formateur.
- Les classes à distance sont organisées en Inter-Entreprises comme en Intra-Entreprise.

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Réflexions de groupe et apports théoriques du formateur
- Travail d'échange avec les participants sous la forme de brainstorming
- Auto diagnostic du stagiaire : Bilan des points forts et repérage des points faibles.
- Utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle
- Validation des acquis par des questionnaires, des tests d'évaluations, des mises en situation et des jeux pédagogiques.
- Remise d'un support pédagogique

## SUIVI ET EVALUATION

- Evaluation de la formation par les participants et remise d'une certification ou d'une attestation de fin de formation à chaque apprenant.



**ACKWARE VOUS ACCOMPAGNE DANS TOUS VOS PROJETS DE FORMATION ET VOUS APPORTE SON EXPERTISE POUR VOTRE TOTALE SATISFACTION**



# Produire la Déclaration Sociale Nominative (DSN)

### Présentation de la Déclaration Sociale Nominative (DSN)

- Une obligation de déclaration mensuelle et automatisée
  - Ce que prévoit la loi du 22 mars 2012
  - Qui est concerné ?
  - Une mesure anticipée sur 2015 : les précisions
- Phase de démarrage
  - A partir de quelle date est-il possible d'envoyer sa première DSN ?
  - A qui en confier la responsabilité : l'entreprise ? Un cabinet d'expertise comptable ?
  - Conditions restrictives des phases 1 et 2
- Les outils nécessaires
- Les services de la DSN
  - Accompagnement : mise en place d'une hot-line
  - Attestation Pôle emploi re-matérialisée
  - Calcul des IJSS
- Durée de conservation des documents
- Modalités d'inscription
- Calendrier de mise en œuvre
- Que vont devenir les déclarations sociales en vigueur (DSIJ, DMMO, EMMO, AE...)? Les échéances à retenir
- Assurer la conformité du SIRH par rapport au dispositif: optimiser les contrôles internes pour établir une déclaration sans rejet

### Description fonctionnelle des données des phases 1 et 2 de la DSN

- Entreprise
- Salarié
- Contrat de travail
- Régime de retraite complémentaire et supplémentaire
- Rémunération
- Suspension du contrat de travail
- Chômage
- DUCS et URSSAF (octobre 2014)

### Envoi de la DSN et décryptage des signalements d'évènements

- Envoi test, outils de contrôle
- Accusé de réception, rejet, bilan de traitement et certificat de conformité
- Possibilité d'effectuer un "annule et remplace"
- Dispenses d'envoi de déclarations après mise en œuvre de la DSN
- Signalements d'évènements

## PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

### **Respecter l'obligation d'information des salariés**

- Remise d'un document type d'information
- Droit d'accès aux données déclarées
- Modalités d'exercice du droit de rectification des données déclarées par les salariés

### **Anticiper les sanctions liées à la DSN**

- Non-respect des échéances pendant la phase 1 et ultérieurement
- Manquements répétés et non justifiés : quelle tolérance ?